

Bonjour,

Etant habitant de Florac et à la suite à l'enquête visant le projet d'élargissement de la RD998 à Cocurès, je vous partage mon avis **DEFAVORABLE**.

Et je note d'abord l'impact conséquent qu'auront ces travaux (d'un montant colossal) sur les milieux naturels/semi naturels dans un contexte de réduction des émissions carbone et de changement climatique. Les quantités de gravats extraites, l'utilisation d'engins, de moyen, les perturbations engendrées etc pour une si petite portion de route.... Et si ce n'était que ça :

- enjeux de sobriété économique (coût total estimé à près de 3,6Millions d'Euros pour 2,39km de route ! Soit près de 1,5Millions d'€ du kilomètre...)
- enjeux de sobriété et exemplarité environnementale : ce projet impacte « un des plus beau joyau du Sud Lozère » en terme de paysage et de biodiversité (nombreuses espèces protégées dont la présence est avérée sur site ou à proximité directe.)
- Le site concerné est classé : zone Natura 2000 – Zones Naturelles d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF type I et II), Zone Spéciale de Conservation des habitats et des espèces (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS : directive oiseaux). Espace Naturel Sensible ?
- Production de déblais et bilan carbone : ce projet va générer 58 000 m³ d'excédents de déblais ! (mélange de gravats de la route actuelle + majoritairement du cailloux de la falaise qui va être creusée sur tout le linéaire de route)

58 milles mètres cubes dont une partie servira aux travaux de la route, une autre à réaménager 2 chemins communaux mais le reste des déblais soit : 36 400m³ : vont être étalés sur différentes parcelles (zones naturelles!) dont 14 500m³ prévus à la sortie de Cocurès, au départ de la portion de route concernée (grosse plateforme de remblai prévue, côté aval de la route : en face de la croix, au départ du petit chemin communal de La Rode : avec total inconnu, non précisé dans le dossier « que devient ce petit chemin communal qui permet l'accès à la zone de baignade de la Rode ??? » et savez-vous à qui appartient la parcelle concernée par cet énorme projet de remblai/enrochement ?

Le reste des déblais « entre 6200 et 27 000m³ » cf. rapport DUP, sera utilisée à la convenance de l'entreprise retenue pour effectuée les travaux.

- Défrichage du linéaire de route : 26 100m² (soit 2,61 hectares) de végétation vont être défrichés, dont 1700m² d'un espace naturel rare en Lozère et d'intérêt écologique : Yeuseraie acidiphile à fougère d'âne (zone à la sortie de Cocurès en partie de chênes verts)

- Bilan Carbone de ce projet ? Compensation carbone ? absent
- le rapport indique « ces ensembles (en parlant des zones à proximités et contrebas de la route) constituent un système de continuité écologique indispensable pour les espèces du secteur géographique. L'intérêt de préserver les fonctionnalités de ces corridors et de leurs abords est donc primordial ».
- Liste et détails des habitats et centaines d'espèces animales et végétales (notamment à forts enjeux local, régional et européen) impactés par le projet, à lire dans le dossier.
- Malgré le niveau important de sensibilité écologique du linéaire concernée, le rapport indique quasiment toujours la même conclusion pour les espèces étudiées, les habitats et le paysage : « En conclusion, les impacts resteront faibles à nuls avec les mesures d'évitement prévues ».
- Concernant les mesures d'évitements : un écologue sera chargé de sensibiliser le chef et le personnel de chantier aux enjeux écologiques (½ journée en début de chantier). Il réalisera des visites sur chantier durant l'année puis se rendra sur site en fin de chantier (1 an plus tard) pour constater le respect ou non des préconisations. Donc si préconisations non respectées par l'entreprise, on ne pourra que constater les dégâts déjà réalisés... (préconisation du type : installation de Filtres à pailles / filtres à cailloux par l'entreprise pour éviter la pollution (par résidus de BTP et hydrocarbures) du Tarn, du Rune de la source de La Vernède lors des fortes pluies : zone de vie reproduction notamment castor, loutres, truites...)
- Quelle entreprise exemplaire en terme de respect de l'environnement et des préconisations sera retenue pour cet énorme chantier ?
- Ce projet n'a pas reçu d'avis de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable dans les délais impartis : on ne sait pas pourquoi... peut-être parce que la demande a été envoyée en pleine période de vacances d'été ? (envoyé le 21 juillet 2022, clôturé le 22 septembre 2022).
- Motivation du projet : caractère accidentogène de la route + inconfort de conduite notamment en période estivale :

Sécurité routière = argument indéniable OK mais... :

- dans le projet prévisionnel : absence de chiffres ou données précises sur le caractère accidentogène de la route, ce qui pose les questions suivantes :
- est-ce-que cette route en l'état est plus accidentogène que les routes plus larges où la vitesse est bien supérieure (exemple route entre Bédouès et Florac = accidents très réguliers et route dangereuse pour les vélo et piétons)
- ce projet à 3,6 Millions d'€ permettra-il vraiment d'améliorer la sécurité routière ou seulement le « confort de conduite notamment en période estivale », pour utiliser les mots du Département, et le croisement des gros véhicules de type camping-car et poids-lourd ?
- Impact sur l'entrée du village de Cocurès : alors que depuis des années la Commune cherche à faire ralentir les véhicules qui entrent dans Cocurès (voir radar pédagogique installé à l'entrée nord de la commune) pour protéger les habitants, leurs enfants et animaux domestiques, le projet prévoit un agrandissement (+3mètres minimum) à l'entrée du village !

Dans le rapport, aucune étude/synthèse ou information concernant les réels besoins/demandes des usagers de cette route. Quels sont réellement les besoins/problèmes sur cette route pour calibrer un projet et des solutions en réponse à ces manques ? (on ne dit pas qu'il n'y a pas de problèmes et pas de besoins, on dit qu'il ne sont pas renseignés dans le dossier) et c'est la base de tout projet normalement = un diagnostic auprès des usagers (c'est peut-être l'objet de cette enquête publique???)

En espérant que cela fasse suite,

Bien cordialement,

Lucas Schwartz